

Processus de réorientation vers l'Ecole de culture générale (ECG) ou le CFP Commerce plein temps (Ecole de commerce)

Principe

Tout élève non-promu à la fin du premier semestre et **qui ne peut plus doubler** doit entreprendre une **démarche de réorientation**, sous forme d'une **pré-inscription** dans une autre filière. Il en va de même pour **tout élève en situation d'échec important**, de même que pour **tout élève qui se questionne sur son choix d'orientation**. Cette démarche n'a **aucun caractère définitif**. Elle permet d'envisager différentes pistes et de ne pas se trouver démuné en cas de non-promotion en fin d'année. Cette pré-inscription sera **annulée ou confirmée** à la fin juin, en fonction de l'évolution de la situation de l'élève.

La pré-inscription à **l'ECG ou au CFP Commerce (Ecole de Commerce)** est **entièrement opérée par la direction du Collège**, en lien avec la future école. Les réorientations vers une **formation professionnelle en CFP** ne sont par contre **pas opérées par le Collège**: il appartient à l'élève et sa famille de s'inscrire par l'intermédiaire d'un compte E-démarches sur le site de l'Etat (délai: 4 mars 2024).

Les principales **conditions de réorientation** vers les différentes filières dépendent du degré de provenance et sont résumées en dernière page de ce document.

Démarche

1. Dès la réception des bulletins du 1^{er} semestre, des discussions doivent être entamées entre **l'élève et ses parents** d'une part, et entre **l'élève et le/la responsable de groupe** d'autre part, qui transmettra au fur et à mesure au/à la doyen-ne du degré les noms des élèves potentiellement concernés par un transfert en fin d'année.

L'élève est encouragé.e à mener **une réflexion approfondie sur l'orientation**, par exemple auprès de la psychologue d'orientation et/ou au Centre associé à la Cité des métiers d'Onex, ou encore auprès des conseillères sociales du collège, qui pourront le/la conseiller dans ses choix.

Les élèves qui envisagent un transfert vers l'ECG doivent assister à **l'une des séances d'information sur les filières ECG** programmées ci-dessous:

- Le mercredi 6 mars 2024 à 13h: aula de ECG Jean-Piaget
- Le mercredi 13 mars à 13h: salle Frank Martin (aula de l'ECG Ella-Maillart et du collège Calvin)
- Le mercredi 20 mars 2024 à 13h: aula de l'ECG Henry-Dunant

La participation l'une de ces séances est **obligatoire** pour tous les élèves qui entreprennent une démarche de transfert vers l'ECG (même sans certitude de la mener à terme). Les parents sont également les bienvenus. Le contenu de ces séances est similaire dans les trois écoles, les élèves peuvent donc se rendre à n'importe laquelle.

Il est très important que l'élève soit pleinement informé et que ses choix soient mûrement réfléchis, car **un seul transfert dans le parcours au secondaire II** est possible au sein des filières généralistes. Or, le choix de la filière et, dans le cas de l'ECG, de l'option spécifique pré-professionnelle (OSP), oriente de manière sélective la suite de la formation.

Les sites internet des ECG et de l'Ecole de Commerce proposent également des ressources et vidéos en ligne pour permettre aux élèves de s'informer sur les différentes OSP (ECG) et voies de formation (filiales commerce: CFC ou Matupro).

2. L'élève rencontre le/la **doyen.ne de son degré** pour une discussion et la réalisation d'une **pré-inscription** dans la filière de son choix, où il faudra déjà préciser toutes les options choisies. Ce rendez-vous doit avoir lieu avant :

le 29 avril 2024

La pré-inscription n'engage à rien et ne constitue en aucun cas une inscription ferme! Seuls les résultats du 2^e semestre et les conseils de fin d'année permettront de **confirmer ou annuler** la démarche d'ici le 26 juin, toujours en concertation avec le/la doyen.ne. Dans tous les cas, la pré-inscription est **indispensable** pour garantir une place dans l'école de destination si le transfert devait se confirmer.

3. Une fois les résultats de fin d'année connus, l'élève confirme ou annule la procédure de transfert auprès du/de sa doyen.ne **au plus tard**

le mercredi 26 juin 2024

4. En cas de confirmation du transfert, l'école de destination envoie à l'élève pendant l'été sa convocation pour la rentrée suivante.

| Date | Quoi/qui | Remarques |
|-------------------------------|--|---|
| Dès février 2024 | Entretien élève/RG Rdv avec conseillère d'orientation ou sociale, ou au Centre associé à la Cité des Métiers d'Onex | Le RG transmet au fur et à mesure au/à la doyen.ne les noms des élèves de son groupe qui questionnent leur orientation. |
| Mars 2024 | Séances d'information sur les filières de l'ECG | Obligatoire pour tous les élèves potentiellement concernés |
| Avant le 29 avril 2024 | Entretien élève/doyen-ne | Pré-inscription dans la filière (ECG ou Ecole de Commerce) et choix des options Elèves de 3 ^e souhaitant un transfert à l'EC: lettre de motivation. |
| Avant le 26 juin 2024 | L'élève confirme/annule le transfert auprès du doyen | Fin juin, l'élève reçoit une confirmation de transfert puis, pendant l'été une convocation de la part de sa nouvelle école |

Coordonnées utiles:

- Mme Emmanuelle Romanet, conseillère psychologue en orientation scolaire: emmanuelle.romanet@etat.ge.ch - au collège sur rdv le mercredi de 7h30 à 16h00
- Centre associé à la cité des métiers d'Onex: 022 388 46 81
- Mme Luciana Del Ponte, conseillère sociale au collège: luciana.delponte@etat.ge.ch
- Mme Corinne Briner, conseillère sociale au collège: corinne.briner@etat.ge.ch
- Mme Sylvie Cauwerts, doyenne répondante des réorientations: sylvie.cauwerts@edu.ge.ch

Conditions de réorientation

Durant son cursus au secondaire II, un élève ne peut bénéficier que d'une seule réorientation au sein des filières à plein temps. Il est impossible de tripler dans une voie de maturité. Un triplement n'est possible à titre exceptionnel que lors d'un changement de filière. Il n'est pas possible de doubler deux degrés consécutifs (même suite à un changement de filière).

Réorientation vers l'école de culture générale (ECG)

Un.e élève non promu.e de 1^{ère} peut passer en 2^e de l'ECG aux conditions suivantes

- ✓ OSP Pédagogie: total minimum de 14 pour français, allemand (obligatoire), anglais (obligatoire), mathématiques.
Si l'élève n'a pas étudié l'allemand (ou l'anglais) en 1^{ère} année, le passage en 2^e OSP pédagogie est possible à la condition d'obtenir au minimum 4,5 à un examen d'allemand/anglais qui aura lieu pendant la semaine du 12 août 2024.
- ✓ Autres OSP: total minimum de 12 pour français, langue nationale, 2^e langue, mathématiques.
En cas de choix d'une nouvelle langue, total minimum de 9 dans les trois disciplines restantes et examen de langue réussi pendant la semaine du 12 août 2024.
- ✓ Accomplir et faire valider au moins **5 jours de stage** avant la rentrée d'août 2024.

Si ces conditions ne sont pas atteintes l'élève entre en première ECG (il s'agit alors d'un redoublement).

Un.e élève non promu.e de 2^e peut passer en 3^e de l'ECG aux conditions suivantes

- ✓ OSP Pédagogie: total minimum de 14 pour français, allemand (obligatoire), anglais (obligatoire), mathématiques.
Si l'élève n'a pas étudié l'allemand (ou l'anglais) en 2^e année, le passage en 3^e OSP pédagogie est possible à la condition d'obtenir au minimum 4,5 à un examen d'allemand/anglais qui aura lieu pendant la semaine du 12 août 2024.
- ✓ Autres OSP: total minimum de 12 pour français, langue nationale, 2^e langue, mathématiques.
- ✓ Accomplir et faire valider au moins **10 jours de stage** avant la rentrée d'août 2024.

Si ces conditions ne sont pas atteintes l'élève entre en deuxième ECG (il s'agit alors d'un redoublement).

Un.e élève non promu.e de 3^e peut passer en 3^e de l'ECG aux conditions suivantes:

- ✓ Accomplir et faire valider au moins **10 jours de stage** avant la rentrée suivante.

Remarques importantes pour le passage en 3^e ECG:

- Deux langues continueront à être suivies en 3^e année ECG parmi AL, AN et IT. Les notes reprises du bulletin de deuxième année sont la meilleure note parmi biologie, chimie et physique et la note d'art/musique (sauf OSP santé où les sciences continuent en 3^e).
- Le rattrapage de certains cours, à la charge de l'élève, notamment en OSP Communication-information et Travail Social, est recommandé.
- Les élèves doivent également réaliser un travail préparatoire pour le TPC (travail personnel de certificat - équivalent du TM) que les élèves de l'ECG ont déjà commencé en 2^e année.

Réorientation vers le CFP Commerce (EC)

Un.e élève promu.e de 1^{ère} peut passer en 2^e Cp rapide (voie CFC plein temps) sans condition.

Un.e élève non-promu.e de 1^{ère} peut passer en 2^e Cp rapide (voie CFC plein temps) aux conditions suivantes:

- ✓ note minimum de 4 en français, langue nationale, 2^e langue, mathématiques.

NB: aucun transfert en 2^e EC Matupro n'est possible: **un.e élève promu.e ou non promu.e de 1^{ère}** souhaitant aller en EC Matupro doit doubler la première. Sinon, il/elle peut s'inscrire en **2^e Cp rapide** puis, si ses résultats le permettent, accéder à une maturité professionnelle après l'obtention du CFC à la fin de la 3^e année (il faut alors ajouter une année).

Un.e élève de 2^e ou de 3^e (promu.e ou non) peut passer en 2^e Cp rapide sans condition.